

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Sea1

Type(s) de produit: TP21 - Produits antisalissure

Numéro de l'autorisation: BE2023-0021-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0022037-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	3
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	4
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta1	4
2. Composition du méta-RCP	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	5
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	6
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	11
6. Autres informations	13
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	13
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta2	15
2. Composition du méta-RCP	16
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	16
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	17
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	23
6. Autres informations	24
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	24
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta3	26
2. Composition du méta-RCP	26
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	27
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	28
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	33
6. Autres informations	35
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	35
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta4	36
2. Composition du méta-RCP	37
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	37

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	38
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	43
6. Autres informations	45
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	45
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta5	46
2. Composition du méta-RCP	46
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	47
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	48
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	51
6. Autres informations	52
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	52
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta6	54
2. Composition du méta-RCP	54
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	55
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	56
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	59
6. Autres informations	60
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	60
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta7	64
2. Composition du méta-RCP	64
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	65
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	66
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	71
6. Autres informations	72
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	72
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta8	74
2. Composition du méta-RCP	74
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	75
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	76
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	81

6. Autres informations	82
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	83
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta9	85
2. Composition du méta-RCP	85
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	86
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	87
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	92
6. Autres informations	93
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	93
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta10	94
2. Composition du méta-RCP	95
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	95
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	96
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	99
6. Autres informations	100
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	100
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta11	101
2. Composition du méta-RCP	101
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	102
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	103
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	108
6. Autres informations	109
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	110
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta12	110
2. Composition du méta-RCP	111
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	112
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	113
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	118
6. Autres informations	119
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	119

1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta13	120
2. Composition du méta-RCP	120
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	121
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	122
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	124
6. Autres informations	126
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	126
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta14	127
2. Composition du méta-RCP	127
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	128
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	129
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	132
6. Autres informations	133
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	133
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta15	134
2. Composition du méta-RCP	135
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	135
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	136
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	139
6. Autres informations	141
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	141
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta16	142
2. Composition du méta-RCP	142
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	143
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	144
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	149
6. Autres informations	150
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	150
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta17	152
2. Composition du méta-RCP	152

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	153
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	154
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	159
6. Autres informations	161
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	161
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta18	162
2. Composition du méta-RCP	163
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	163
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	164
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	170
6. Autres informations	171
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	171
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta19	173
2. Composition du méta-RCP	173
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	173
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	174
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	180
6. Autres informations	181
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	181
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Sea1-Meta20	182
2. Composition du méta-RCP	183
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	183
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	184
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	190
6. Autres informations	191
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	191

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Sea1

1.2. Type(s) de produit

TP21 - Produits antialissure

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Jotun A/S
Adresse	P.O.Box 2021 NO-3202 Sandefjord Norvège

Numéro de l'autorisation

BE2023-0021-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

BE-0022037-0000

Date de l'autorisation

30/01/2024

Date d'expiration de l'autorisation

21/09/2033

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Jotun A/S

Adresse du fabricant

P.O. Box 2021 NO 3202 Sandefjord Norvège

Emplacement des sites de fabrication

Industriveien 70 NO 3219 Sandefjord Norvège

Nom du fabricant

Jotun Paints (Europe) Ltd.

Adresse du fabricant

Stather Road, Flixborough, Scunthorpe DN15 8RR North Lincolnshire Royaume-Uni

Emplacement des sites de fabrication

Stather Road, Flixborough, Scunthorpe DN15 8RR North Lincolnshire Royaume-Uni

Nom du fabricant

Jotun Iberica S.A.

Adresse du fabricant

Poligon Industrial Santa Rita Calle Estàtica, no 3 08755 Castellbisbal Barcelona Espagne

Emplacement des sites de fabrication

Poligon Industrial Santa Rita Calle Estàtica, no 3 08755 Castellbisbal Barcelona Espagne

Nom du fabricant

Jotun Boya San. ve Ticaret A.S.

Adresse du fabricant

Balabandere Caddesi Hilpark Suites Sitesi No. 10, Istinye 34460 Sariver - Istanbul Turquie

Emplacement des sites de fabrication

Balabandere Caddesi Hilpark Suites Sitesi No. 10, Istinye 34460 Sariver - Istanbul Turquie

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

1289 - Oxyde de dicuivre

Nom du fabricant

RCL Ireland (Acting for American Chemet Corporation (United States)) Ireland

Adresse du fabricant

145 Hwy 282 MT 59635 East Helena États-Unis

Emplacement des sites de fabrication

American Chemet Corporation 145 Hwy 282 East Helena États-Unis

Substance active	1289 - Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Nordox
Adresse du fabricant	Ostensjoveien 13 NO 0661 Oslo Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Ostensjoveien 13 NO 0661 Oslo Norvège
Substance active	1289 - Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Cosaco GmbH
Adresse du fabricant	Singapurstrasse 1 20457 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	c/o Aurubis AG, Hovestrasse 50 20539 Hamburg Allemagne

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 50
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	0 - 15,77
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	0 - 5,26
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	0 - 25
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	0 - 6,5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	0 - 10,04
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	6,96 - 25
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0 - 0,7
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	0 - 2,39
maleic anhydride		Substance non active	108-31-6	203-571-6	0 - 0,002

2.2. Type(s) de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,28 - 6,32
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,11
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 13,1
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 4,8

rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,5 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,34 - 21
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,4 - 2,08

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 Porter des gants de protection.
 Porter une protection pour les yeux ou le visage.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éviter de respirer les vapeurs.
 Recueillir le produit répandu.
 Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #1.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories de navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,08 L/m2 pour Cat. de navire 1, 0,2 L/m2 pour Cat. de navire 3, et 0,08-0,2 L/m2 pour les autres structures Dilution (%):

	<p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. de navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m². En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p> <p>Cat. de navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²).</p> <p>Veillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).

- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

--

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #1.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement)
Domaine d'utilisation	Extérieur Produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Catégorie du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. de navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.
(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.
Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.
Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	NonStop VK Red	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0022037-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,6
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,27

2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,76
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,2
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

Nom commercial

NonStop VK Black

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0002 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,6
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,23
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,76
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,57
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,2
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

Nom commercial

Mare Nostrum SP Red

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0003 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,65
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,88
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	13,06
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,55
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,57
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,34
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,85

1. Informations administratives sur le méta-RCP**1.1. Identificateur du méta-RCP**

Sea1-Meta2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antialissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,28 - 6,32
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,11
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 12,8
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,5 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53 - 20,5
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,4 - 2,08

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Porter des gants de protection.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter de respirer les vapeurs.
Recueillir le produit répandu.
Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..
Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #2.1 - Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1) /Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit

TP21 - Produits antiallergie

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (éponge, méduse, etc.)
Stade de développement: Pas de données

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

Catégories du navires :

1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).

Autres structures en eau de mer comme :

- Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard)
- Bouées et autres petits objets
- Portes d'écluse
- Constructions portuaires
- Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement
- Capteurs marins
- Constructions offshore

Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture
Description détaillée:
Pinceau, rouleau, pistolet airless.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures.
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :

Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².
En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Cat. du navire 3 :

Intervalle de cale sèche : 12 mois.
Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².

Autres structures :

Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).

- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.
 Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 (Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :
 Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #2.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antialissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement) Stade de développement: Pas de données Brosse, rouleau.

Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique.</p> <p>Catégorie du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire 1 :</p> <p>Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m². En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.

- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage:

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.
Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.
Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.
Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :
Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

--

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.
(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	NonStop VK Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0022037-0004 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,61
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,27
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,77
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,59
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,2
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

Nom commercial

NonStop VK Dark Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0005 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,64
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,88

Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,35
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,8
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,65
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	20,32
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,85

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta3

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02 - 24,99
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25

2-methoxy-1-methylethyl acetate	Substance non active	108-65-6	203-603-9	1 - 6,5
rosin	Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4 - 10
zinc oxide	Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92 - 24

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 Porter des gants de protection.
 Porter une protection pour les yeux ou le visage.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éviter de respirer les vapeurs.
 Recueillir le produit répandu.
 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 Appeler .. un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #3.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: Pas de données.
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore

Méthode(s) d'application	<p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p> <p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m². En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p> <p>Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.
Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #3.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données. Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Catégorie du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. de navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² .

	En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.
Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.
Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

A inclure sur l'étiquette :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) :14,00-20,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Racing VK Red

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

BE-0022037-0006 1-3

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,32
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

Nom commercial

Racing VK Black

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0007 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,95
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

1. Informations administratives sur le méta-RCP**1.1. Identificateur du méta-RCP**

Sea1-Meta4

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-4

1.3 Type(s) de produit

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,28 - 6,89
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,3
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	16 - 20
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	3,5 - 6
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	7 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53 - 20
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,4 - 2,26

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Conseils de prudence

terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Porter des gants de protection.

Porter une protection pour les yeux ou le visage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter de respirer les vapeurs.

Recueillir le produit répandu.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #4.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (éponge, méduse, etc.)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m ² . Autres structures :

	Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m ²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #4.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).

Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique.</p> <p>Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 :</p> <p>Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².</p> <p>En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/comboinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes chimiques
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374)
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.
Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.
Durée de conservation revendiquée : 48 mois.
(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Mare Nostrum SP Black

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

BE-0022037-0008 1-4

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	19,73
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,39

éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,8
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	16,54
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,32
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,21
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,77

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta5

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-5

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 8

xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,06 - 6,98
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,69 - 2,33
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,2 - 17,5
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4 - 6,5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10,04
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39 - 24
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,65 - 2,3

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.
 Porter une protection pour les yeux ou le visage.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éviter de respirer les vapeurs.
 Recueillir le produit répandu.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #5.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

Catégorie du navire :

3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).

Autres structures en eau de mer comme :

Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard)
Bouées et autres petits objets

Méthode(s) d'application	<p>Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore</p> <p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p> <p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 0,2 L/m² pour les navires Cat. 3 et 0,16-0,2 L/m² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Epaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,16-0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).

- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois
(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements

contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,00-32,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

NonStop EC Red

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0009 1-5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,88
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,96
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,32
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,39
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	10,04
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,6
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,93

Nom commercial

NonStop EC Black

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0010 1-5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,21
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,95
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta6

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-6

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 8
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,06 - 7,25
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,69 - 2,42
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	14,8 - 17,5
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,5 - 6,5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	7 - 10,04
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,04 - 24
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,65 - 2,39

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter de respirer les vapeurs.

Recueillir le produit répandu.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #6.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (éponge, méduse, etc.) Stade de développement: Pas de données
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les

Méthode(s) d'application	<p>navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.</p> <p>Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).</p> <p>Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore</p> <p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p>
	<p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 0,2 L/m² pour les navires Cat. 3 et 0,16-0,2 L/m² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire. 3 :</p> <p>Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier 0,16-0,2 (L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation. Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de

premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,00-32,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

NonStop EC Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0011 1-6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,78
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,93
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,03
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,28
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,88
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,04
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,9

Nom commercial

NonStop EC Dark Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0012 1-6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,84
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,95
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,18
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,34
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,98
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,45
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,92

Nom commercial

NonStop EC Grey

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0013 1-6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94

Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,21
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,95
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91

Nom commercial

NonStop EC White

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0014 1-6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,2
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,95
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39

1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91
----------------------	----------------------	----------------------	----------	-----------	------

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta7

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-7

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antialissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02 - 24,99
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92 - 25

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Porter des gants de protection.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter de respirer les vapeurs.
Recueillir le produit répandu.
EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #7.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,08 L/m2 pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m2 pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m2 pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:

	<p>Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m². En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p> <p>Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<p>Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyle (PVA)) (EN 374). • Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166). • Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit). • Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10. <p>Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyle (PVA)) (EN 374).
--

- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #7.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (poissons et crustacés).
Domaine d'utilisation	Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage:

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

A inclure sur l'étiquette :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) :14,00-20,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Racing VK Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0015 1-7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,91
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

Nom commercial

Racing VK Dark Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0016 1-7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02

Hydrocarbures aromatiques C9	Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,04
2-methoxy-1-methylethyl acetate	Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
rosin	Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,11
zinc oxide	Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta8

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-8

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69 - 40,5
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,23 - 6,89
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,41 - 2,3

Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 11,5
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 18
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,38 - 2,26

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 Porter des gants de protection.
 Porter une protection pour les yeux ou le visage.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éviter de respirer les vapeurs.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Recueillir le produit répandu.
 Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Se laver mains soigneusement après manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #8.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (éponge) et développement.

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

Catégories du navires :

1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).

Autres structures en eau de mer comme :

Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard)
Bouées et autres petits objets
Portes d'écluse
Constructions portuaires

Méthode(s) d'application	<p>Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore</p> <p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p> <p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m². En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p> <p>Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Epaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #8.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique.</p> <p>Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².</p> <p>En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p>

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/comboinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Comboinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-32,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	NonStop II Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0022037-0017 1-8	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,21
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,74
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	10,45
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,43
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,91
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,5
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,71

Nom commercial	NonStop II Dark Blue	Marché: BE
-----------------------	----------------------	------------

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0018 1-8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,42
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,31
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,4
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,29
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

Nom commercial

Princess S1M5

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0019 1-8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,42
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,31
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,4
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,29
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta9

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-9

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02 - 24,99
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92 - 24

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter de respirer les vapeurs.
Recueillir le produit répandu.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #9.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: Pas de données
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore

Méthode(s) d'application	<p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p> <p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m². En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p> <p>Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #9.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Stade de développement: Pas de données.

Domaine d'utilisation

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique.

Cat. du navire :

1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture

Description détaillée:

Brosse, rouleau.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m² (DFT 40 µm)

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :

Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².

En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour

être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Mention de danger supplémentaire :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique. May produce an allergic reaction.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 14,00-20,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Racing VK S1M7

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0020 1-9

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,02
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,04
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	5,19
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,92

1. Informations administratives sur le méta-RCP**1.1. Identificateur du méta-RCP**

Sea1-Meta10

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-10

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01 - 8
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,13 - 6,91
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,71 - 2,3
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,1 - 18
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4 - 6,5
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39 - 24
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,68 - 2,27

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter de respirer les vapeurs.

Recueillir le produit répandu.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #10.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets

Méthode(s) d'application	<p>Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore</p> <p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p> <p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 0,2 L/m² pour les navires Cat. 3 et 0,16-0,2 L/m² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Epaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m² .</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,16-0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyle (PVA)) (EN 374).

- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Application, maintenance, and repair activities shall (1) be conducted within a contained area to prevent losses and minimize emissions to the environment, meaning (2) on an impermeable hard standing with bunding or (3) on soil covered with an impermeable material. Any losses or waste containing dicopper oxide shall be collected for reuse or disposal.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,50-32,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	NonStop EC S1M6	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0022037-0021 1-10	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	7,01
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,83
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,94
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	15,2
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	6,33
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	23,39
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,91

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta11

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-11

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69 - 35
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,09 - 6,98
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,36 - 2,33
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	8 - 11,7
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 5,5
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 20
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,34 - 2,3

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Recueillir le produit répandu.

Se laver mains soigneusement après manipulation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #11.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.</p> <p>Catégories du navires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). <p>Autres structures en eau de mer comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore <p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p>

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture
Description détaillée:
Pinceau, rouleau, pistolet airless.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures.
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :
Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².
En cas de premier lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Cat. du navire 3 :
Intervalle de cale sèche : 12 mois.
Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².

Autres structures :
Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #11.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-32,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

NonStop II S1M9

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

BE-0022037-0022 1-11

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,42
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,31
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,4
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta12

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-12

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antialissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72 - 24,99
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,83 - 5,67
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,61 - 1,89
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	13,8 - 14,2
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,7 - 6,5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,5 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,53 - 20
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,58 - 1,86

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP**Mention de danger**

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Porter des gants de protection.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter de respirer les vapeurs.
Recueillir le produit répandu.
EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales
Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #12.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: Pas de données.
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,08 L/m2 pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m2 pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m2 pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² .

	<p>En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.</p> <p>Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois. Epaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
 - Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #12.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (à tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.
Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.
Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 27,00-29,30

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Mare Nostrum SP Dark Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

BE-0022037-0023 1-12

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	19,72
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,6
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,87
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	14,19
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,76
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	18,05
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,84

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta13

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-13

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	49,83 - 50
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,44 - 9,89
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81 - 3,3
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 9
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	8,87 - 15
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0 - 0,7

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Se laver mains soigneusement après manipulation.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Recueillir le produit répandu.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #13.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Stade de développement: Pas de données.

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

Catégorie du navire :

3. Peinture pour navires de mer destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).

Autres structures en eau de mer comme :

Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard)

Bouées et autres petits objets

Portes d'écluse

Constructions portuaires

Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement

Capteurs marins

Constructions offshore

Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture

Description détaillée:

Pinceau, rouleau, pistolet airless.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,6 L/m² pour les navires Cat. 3, et 0,08-0,6 L/m² pour les autres structures
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire. 3 :

Intervalle de cale sèche : 36 mois.

Epaisseur totale maximale de 300 µm (trois couches de 100 µm ou six couches de 50 µm). Taux d'application : 0,6 L/m².

Autres structures :

Le taux d'application peut varier (0,08-0,6 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).

- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (4H, téflon, nitrile rubber or polyvinyl alcohol (PVA) gloves) (EN 374)
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 6 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.
Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.
Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

--

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 6 mois. (Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 24,50-27,30

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Imperial S1M10	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0022037-0024 1-13	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	49,83
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	9,61
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	3,2
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	6,7
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	8,87
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0,48

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta14

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-14

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	49,78 - 49,8
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	11,7 - 15,77
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	3,9 - 5,25
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	0 - 2,6
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	6,96 - 15
Tetraethyl silicate Tetraethyl silicate		Substance non active	78-10-4	201-083-8	0 - 0,7

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver mains soigneusement après manipulation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Recueillir le produit répandu.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #14.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (éponge, méduse, etc.) Stade de développement: Pas de données
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

	<p>Catégorie du navire : 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).</p> <p>Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore</p> <p>Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 1,2 L/m² pour le récipient Cat. 3 et 0,08-1,2 L/m² pour les autres structures Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Cat. du navire. 3 : Intervalle de cale sèche : 90 mois.</p> <p>Épaisseur totale maximale de 600 µm (six couches de 100 µm ou douze couches de 50 µm). Taux d'application : 1,2 L/m² .</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08-1,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..

Informations destinées au personnel soignant/médecin: Initier des mesures de réanimation si nécessaire, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 12 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour

être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 12 mois

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 22,00-29,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

SeaQuantum EU

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0025 1-14

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	49,78
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	12,98
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	4,47
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	1,66
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	4,82
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	6,96
Tetraethyl silicate	Tetraethyl silicate	Substance non active	78-10-4	201-083-8	0,47

1. Informations administratives sur le méta-RCP**1.1. Identificateur du méta-RCP**

Sea1-Meta15

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-15

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	31,97 - 40
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	10,13 - 15,67
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	3,38 - 5,22
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	0 - 3
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	7,67 - 15
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,68 - 2,2
maleic anhydride		Substance non active	108-31-6	203-571-6	0 - 0,002

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Porter des gants de protection.

Porter une protection pour les yeux ou le visage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Recueillir le produit répandu.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #15.1 Professionnels - Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit

TP21 - Produits antiallergie

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

Catégorie du navire :

3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).

Autres structures en eau de mer comme :

Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard)

Bouées et autres petits objets

Portes d'écluse

Constructions portuaires

Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement

Capteurs marins

Constructions offshore

Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture

Description détaillée:

Pinceau, rouleau, pistolet airless.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 1,0 L/m² for Vessel Cat. 3, and 0,08-1,0 L/m² for other structures

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 3 :

Intervalle de cale sèche : 60 mois.

Épaisseur totale maximale de 500 µm (cinq couches de 100 µm ou dix couches de 50 µm).

Taux d'application : 1,0 L/m².

Autres structures :

Le taux d'application peut varier (0,08 à 1,0 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 18 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 18 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

A inclure sur l'étiquette :

Contient des acides gras, C14-18 et C16-18 insaturés, malétés.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 28,00-32,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	SeaForce EU	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0022037-0026 1-15	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	31,97
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	13,85
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	4,62
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	1,9
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,26
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	7,67
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	2,09

maleic anhydride	Substance non active	108-31-6	203-571-6	0,002
------------------	----------------------	----------	-----------	-------

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta16

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-16

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69 - 40,5
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,3 - 6,89
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,3
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 12,9
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 4,8
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10

zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 21
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,41 - 2,26

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 Porter des gants de protection.
 Porter une protection pour les yeux ou le visage.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éviter de respirer les vapeurs.
 Se laver mains soigneusement après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Recueillir le produit répandu.
 Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.
 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 Rincer la bouche.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #16.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: Pas de données.
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures.
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :
Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².
En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Cat. du navire 3 :
Intervalle de cale sèche : 12 mois.
Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².

Autres structures :
Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).

- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #16.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Stade de développement: Pas de données.

Domaine d'utilisation

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique.

Cat. du navire :

1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture

Description détaillée:

Brosse, rouleau.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m² (DFT 40 µm)

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :

Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².

En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-32,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

NonStop II Red

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0027 1-16

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,44
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,81
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	9,73
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,37
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,38
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,64
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,78

Nom commercial

NonStop II Black

Marché: BE

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0028 1-16

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	32,69
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,14
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,71
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	12,8
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,42
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,77
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,56
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,69

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta17

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-17

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59 - 40
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	3 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88 - 24

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Porter des gants de protection.
Porter une protection pour les yeux ou le visage.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #17.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antialissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement). Stade de développement: Pas de données.

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

Catégories du navires :

1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).

Autres structures en eau de mer comme :

Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard)
Bouées et autres petits objets
Portes d'écluse
Constructions portuaires
Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement
Capteurs marins
Constructions offshore

Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture

Description détaillée:

Pinceau, rouleau, pistolet airless.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures.

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :

Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².

En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Cat. du navire 3 :

Intervalle de cale sèche : 12 mois.

Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².

Autres structures :

Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #17.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (éponge, méduse, etc.)
Stade de développement: Pas de données

Domaine d'utilisation

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique.

Méthode(s) d'application	Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-

professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.

- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.
Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.
Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

A inclure sur l'étiquette :

EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.
Gamme totale de liants (y compris solvants) : 13,00-20,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Racing Red

Marché: NO

Numéro de l'autorisation

BE-0022037-0029 1-17

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	21,47

2-methoxy-1-methylethyl acetate	Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,7
rosin	Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,24
zinc oxide	Substance non active	1314-13-2	215-222-5	18,24

Nom commercial

Racing Black

Marché: NO

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0030 1-17

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,01
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,7
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,24
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,75

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta18

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-18

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antialissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59 - 40
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	3 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88 - 25

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Porter des gants de protection.

Porter une protection pour les yeux ou le visage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #18.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,08 L/m ² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m ² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m ² pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois.

	<p>Epaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<p>Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374). • Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166). • Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit). • Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10. <p>Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374). • Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166). • Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit). • Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10. <p>Application au pinceau et au rouleau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374). • Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166). • Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de

l'autorisation dans les informations du produit).

- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #18.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit

TP21 - Produits antiallergie

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Nom scientifique: Pas de données

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Chemise et pantalon à manches longues/combinaison de protection enduite (par exemple, type 6, EN 13034).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.
Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.
Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.
Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

A inclure sur l'étiquette :
EUH208 - Contient méthacrylate de méthyle et méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 12,00-20,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Racing Blue	Marché: BE
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0022037-0031 1-18	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,09
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,57
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,12
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,24

Nom commercial

Racing Dark Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0032 1-18

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,06
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,64
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8,22
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta19

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-19

1.3 Type(s) de produit

TP21 - Produits antisalissure

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59 - 40
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20 - 25
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 6,5
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88 - 24

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Porter une protection pour les yeux ou le visage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver hands soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #19.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (tous stades de développement).
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur TLes produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique. Catégories du navires : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin. 3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer). Autres structures en eau de mer comme : Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard) Bouées et autres petits objets Portes d'écluse Constructions portuaires Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement Capteurs marins Constructions offshore Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Pinceau, rouleau, pistolet airless.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,08 L/m2 pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m2 pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m2 pour les autres structures. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes. Cat. du navire 3 : Intervalle de cale sèche : 12 mois.

	<p>Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².</p> <p>Autres structures : Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de l'autorisation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Respiratory protection with an assigned protection factor (APF) 10.

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #19.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit	TP21 - Produits antisalissure
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (éponge, méduse, etc.) Stade de développement: Pas de données
Domaine d'utilisation	Extérieur Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique. Cat. du navire : 1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: Brosse, rouleau.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m ² (DFT 40 µm) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Cat. du navire 1 : Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m ² . En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.

Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.

Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.

Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.

Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.
Durée de conservation revendiquée : 36 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Mention de danger supplémentaire :

EUH211 -

Avertissement! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ou les brouillards.

EUH208 -

Contient du méthacrylate de méthyle et du méthacrylate de n-butyle. Peut déclencher une réaction allergique.

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 14,00-20,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Racing S1M8

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

BE-0022037-0033 1-19

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35,59
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	20,07
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,64
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	15,88

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Sea1-Meta20

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-20

1.3 Type(s) de produit

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	26 - 28,4
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	4,3 - 6,7
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,43 - 2,23
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	5 - 12,9
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	2 - 4,8
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	8 - 10
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	16,08 - 21
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,41 - 2,21

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Porter des gants de protection.

Porter une protection pour les yeux ou le visage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Éliminer le récipient dans en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use #20.1 Professionnels - Cat. de navire. 1, autorisation sous Art. 19(1)/ Cat. de navire. 3 et autres structures, autorisation sous Art. 19(1)

Type de produit

TP21 - Produits antialissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (poissons et crustacés).

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.

Catégories du navires :

1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.
3. Peinture pour navires destinés au commerce ou navire marchand, navires militaires et gouvernementaux et super yachts (eau de mer).

Autres structures en eau de mer comme :

- Matériel de mariculture autre que les filets de pêche (comme les casiers à homard)
- Bouées et autres petits objets
- Portes d'écluse
- Constructions portuaires
- Tuyaux d'arrivée d'eau par ex. systèmes de refroidissement
- Capteurs marins
- Constructions offshore

Les produits ne sont pas destinés à être utilisés en aquaculture.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture
Description détaillée:
Pinceau, rouleau, pistolet airless.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,08 L/m² pour Cat. du navire 1, 0,2 L/m² pour Cat. du navire 3, et 0,08-0,2 L/m² pour les autres structures.
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :

Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².
En cas de première lancement à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Cat. du navire 3 :

Intervalle de cale sèche : 12 mois.
Épaisseur totale maximale de 100 µm (une couche de 100 µm ou deux couches de 50 µm). Taux d'application : 0,2 L/m².

Autres structures :

Le taux d'application peut varier (0,08 à 0,2 L/m²). Veuillez consulter le titulaire de

	l'autorisation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10, 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pulvérisation et nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

Potman comprenant l'équipement nettoyage par pulvérisation :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Application au pinceau et au rouleau :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Une combinaison de protection (au moins type 6, EN-13034) (matériau de la combinaison à préciser par le titulaire de

l'autorisation dans les informations du produit).

Sablage et remplissage :

- Gants résistants aux produits chimiques (gants 4H, téflon, caoutchouc nitrile ou alcool polyvinylique (PVA)) (EN 374).
- Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial (EN 166).
- Combinaison double, une combinaison résistante aux produits chimiques (au moins type 3, EN-14605) et imperméable au produit biocide (matériau de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) avec au moins une combinaison longue en coton (manches et jambes).
- Protection respiratoire avec un facteur de protection attribué (APF) d'au moins 10.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 36 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use #20.2 - Non-professionnels - Cat. de navire 1, autorisation sous Art. 19(5)

Type de produit

TP21 - Produits antisalissure

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de données
Nom commun: Mucus biologique, végétaux présents dans la mer (macroalgues) et animaux (poissons et crustacés).

Domaine d'utilisation

Extérieur

Les produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires en milieu aquatique.

Cat. du navire :

1. Peinture pour bateaux de loisirs avec une longueur de coque maximale de 24 mètres et une couchette en milieu marin.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture
Description détaillée:
Brosse, rouleau.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 1 couche = 0,08 L/m² (DFT 40 µm)
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:

Cat. du navire 1 :

Application annuelle (entretien) : 1 couche (DFT 40 µm) par an. Taux d'application : 0,08 L/m².

En cas de première mise à l'eau d'un bateau neuf, assurez-vous qu'il n'y ait pas de zones non peintes.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons et fûts en acier de 0,75, 3, 5, 10 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Suivez les instructions d'utilisation.

(Voir aussi les instructions générales d'utilisation.)

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Application au pinceau et au rouleau, y compris le nettoyage au pinceau :

- Lunettes de protection.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison de protection enduite (par exemple type 6, EN 13034)

Enlèvement de peinture par ponçage à sec :

- Lunettes de protection.
- Un masque anti-poussière (masque respiratoire avec un facteur de protection attribué de 4) doit être porté par les non-professionnels lors de l'élimination de la peinture antifouling par broyage à sec.
- Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).
- Combinaison ou chemise à manches longues et pantalon.

(Voir également les mesures générales d'atténuation des risques.)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

(Voir aussi les instructions générales.)

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales pour l'élimination des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.

Conditions de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement.

Durée de conservation revendiquée : 48 mois

(Voir aussi les instructions générales.)

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

La surface doit être propre et sèche.
Les produits doivent être bien mélangés jusqu'à l'obtention d'une solution homogène avant utilisation.
Il est recommandé d'agiter fréquemment pendant l'utilisation.
Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter au taux d'application permettant d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison de bio-encrassement.

Le revêtement doit être sec avant immersion.

Les utilisateurs doivent se signaler directement au titulaire de l'inscription en cas d'inefficacité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé..
Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Se laver les mains après manipulation/utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Des gants appropriés doivent être fournis avec les produits pour les utilisateurs non professionnels afin de garantir l'utilisation de gants lors de l'application du produit.
Les enfants doivent être tenus à l'écart du bateau peint jusqu'à ce que la peinture soit sèche.
Les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Les activités d'application, d'entretien et de réparation doivent (1) être menées dans une zone confinée pour éviter les pertes et minimiser les émissions dans l'environnement, c'est-à-dire (2) sur une surface dure imperméable comportant un talus ou (3) sur sol recouvert d'un matériau imperméable. Toutes les pertes ou déchets contenant de l'oxyde de cuivre doivent être collectés pour être réutilisés ou éliminés.

(Voir également utiliser des mesures spécifiques d'atténuation des risques)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donnez à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, retirez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir une assistance médicale.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

Mesures d'urgence pour l'environnement :

Les solutions d'application doivent être collectées et éliminées comme des déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou tout autre type d'égout.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Déchets dangereux dus à la toxicité.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas conserver à des températures supérieures à 30 °C. Les conteneurs doivent être fermés hermétiquement. Durée de conservation revendiquée : 48 mois.

(Voir également les instructions d'utilisation spécifiques.)

6. Autres informations

Gamme totale de liants (y compris solvants) : 25,00-31,00

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Mare Nostrum Red

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0034 1-20

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	26
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,59
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,86
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,45
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,54
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,88
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,83

Nom commercial

Mare Nostrum Dark Blue

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0035 1-20

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	26
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,59
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,86
Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	10,62
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,54
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,88
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,83

Nom commercial

Mare Nostrum Black

Marché: BE

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

BE-0022037-0036 1-20

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	26
xylène		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	5,59
éthylbenzène		Substance non active	100-41-4	202-849-4	1,86

Hydrocarbures aromatiques C9		Substance non active	128601-23-0	918-668-5	11,44
2-methoxy-1-methylethyl acetate		Substance non active	108-65-6	203-603-9	4,54
rosin		Substance non active	8050-09-7	232-475-7	9,58
zinc oxide		Substance non active	1314-13-2	215-222-5	17,88
1-méthoxy-2-propanol	1-methoxy-2-propanol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	1,83